

PROJET DE RESTAURATION DES BERGES DU PARC-NATURE DE L'ÎLE-DE-LA-VISITATION

Cet avis est publié pour informer le public du début de l'évaluation environnementale du projet.

Le projet vise la restauration de 1,4 km de berges présentant des signes d'érosion importants. Le projet s'articule autour de trois grands axes, soit assurer la sécurité du public et la protection des infrastructures riveraines, préserver le patrimoine naturel et améliorer les fonctions écologiques et la résilience des berges, ainsi qu'améliorer et diversifier les accès à la rivière des Prairies. Les techniques de restauration inspirées de la nature seront priorisées, et conjuguées à des techniques de stabilisation mixtes ou minérales lorsque requis.

Pour plus d'information, le public peut consulter l'avis de projet déposé par son initiateur au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, lequel contient, notamment, une description du projet ainsi que du site visé, de même qu'une description des principaux enjeux identifiés et des impacts anticipés sur le milieu récepteur.

L'avis de projet de même que la directive du ministre relative à la réalisation de l'étude d'impact du projet sont accessibles pour consultation dans le registre public des projets assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'adresse Internet suivante: <https://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/index.asp>

Toute personne, tout groupe ou toute municipalité peut faire part au ministre, par écrit et au plus tard le 25 octobre 2023, de ses observations sur les enjeux que l'étude d'impact du projet devrait aborder. Ces observations peuvent être transmises au ministre par l'entremise du registre public à l'adresse Internet ci-haut mentionnée.

Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus relativement au processus d'évaluation environnementale de ce projet aux numéros 418 521-3933 et 1 800 561-1616, et sur le site Internet du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (<https://www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/inter.htm>).

25 septembre 2023

Cet avis est publié par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports de la Ville de Montréal conformément à l'article 31.3.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2).